

PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le (la) soussigné(e)

nom:

(si l'actionnaire est une société) forme juridique :

adresse/ siège social:

<i>propriétaire de:</i>	<i>... action(s) de la société</i>
<i>dénomination sociale:</i>	COIL SA/NV
<i>siège social:</i>	1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4
<i>immatriculation au Registre des Personnes Morales</i>	0448.204.633 (RPM Bruxelles)

*(si l'actionnaire est une société)
représentée conformément à ses statuts par
2 administrateurs / 1 administrateur-délégué / 1 gérant ...
(nom, prénom, fonction)*

*qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le
compte du soussigné / de la soussignée et*

désigne comme mandataire : (nom, prénom)

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra le: 3 juin 2015

à: 10.30 heures

à: 3400 Landen, Industriezone 5

et aux fins de voter en son nom et pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**
- 2. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

Proposition de décision :

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

- 3. Décision concernant l'affectation du résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

Proposition de décision :

L'assemblée décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter les bénéfices de l'exercice 2014 à l'exercice suivant.

- 4. Décision concernant la rémunération des administrateurs**

Proposition de décision :

L'assemblée décide que la rémunération de tous les administrateurs pour l'exercice de leur mandat sera augmentée de 10,2% à partir du 1^{er} janvier 2015.

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

Proposition de décision :

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

- 6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

Proposition de décision :

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

- 7. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 540 du Code des sociétés**
- 8. Divers**

INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 2 de l'ordre du jour

- Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 3 de l'ordre du jour

- Décision concernant l'affectation du résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour

- Décision concernant la rémunération des administrateurs
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour

- Décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014 :
 - James Clarke
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()
 - Finance & Management International SA
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()
 - Genaxis SA
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()
 - Patrick Chassagne
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour

- Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014

- vote pour ()
- vote contre ()
- abstention ()

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (3400 Landen, Industriezone 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné une procuration peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront pas voter personnellement.

Fait à :

Le :

Nom - prénom :

Fonction :